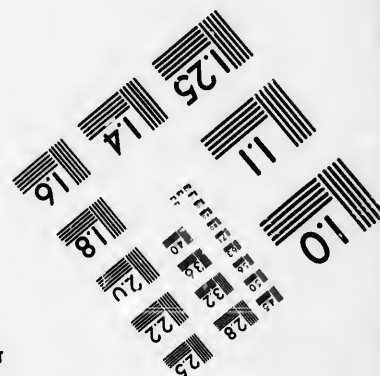
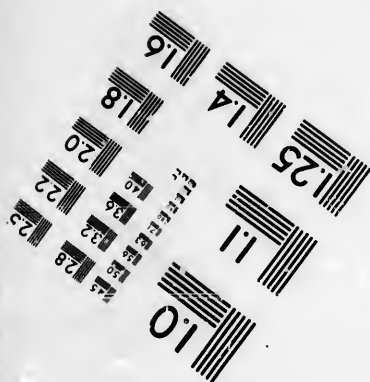
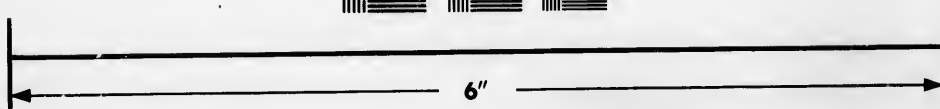
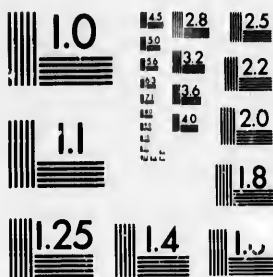


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

01  
02  
03  
04  
05  
06  
07  
08  
09  
10

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

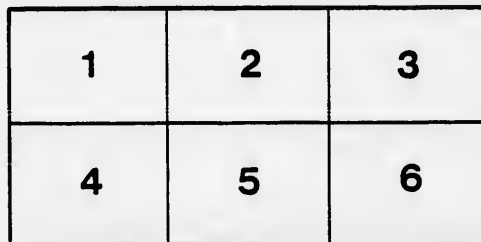
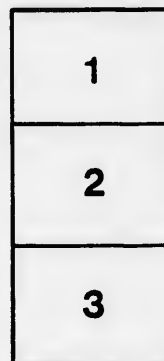
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
s du  
odifier  
une  
image

rrata  
to

pelure,  
n à



32X

249, Arch. eccl. du Can., N° 14

# COLLECTION

DU

# TEXTE DES REGLES

DE LA

# SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE DE ST. MICHEL,

Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec,  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE

ACTUELLEMENT EN VIGUEUR.

REDIGÉE PAR ORDRE DU BUREAU DE 1830, ET APPROUVÉE PAR DES SCOLAIRES.



*E. G. Hault*



QUEBEC :

CHEZ FRECHETTE & CIE., RUE LAMONTAGNE.

1833.

N. B.—*Les blancs qu'on a laissés après chaque article sont destinés à insérer les modifications ou altérations qui pourraient être faites aux règles qui sont maintenant en vigueur.*

---

# REGLES

DE LA

## SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE ST. MICHEL.

---

ETABLISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

I.

**L**A Société Ecclésiastique de St. Michel fut établie le 5 juin 1799, au presbytère de St. Michel de la Durantaie, dans une assemblée de dix curés. ~~Elle a pour premier et principal objet de mettre les associés en état de se secourir les uns les autres, en cas d'infirmité, maladie, vieillesse ou invalidité, sans néanmoins exclure tout autre objet que les associés pourraient trouver bon d'adopter.~~ Bureau de 1799.

*X La société a pour seul but de venir au secours de ses membres, lorsque l'infirmité ou la vieillesse les rendront incapables d'exercer le ministère, et conséquemment elle exclut tout autre objet. (Bureau de 1839)*

### 3

#### TAUX DE LA CONTRIBUTION.

##### II.

Chacun des membres de la Société paiera, le premier juillet, chaque année, au trésorier ou à l'un des vice-trésoriers, la cinquantième partie de tous ses revenus ecclésiastiques, évalués en argent, sans néanmoins y faire entrer le casuel de sa cure. *Bur. de 1799.*

##### III.

Les chapelains et les vicaires ne paieront point le 50e. de leur pension alimentaire. *Bur. de 1819.*  
*Résolution 2de.*

##### IV.

Chaque associé dira une messe basse pour chacun de ceux de la Société qui viendront à décéder, et

#  
de  
100  
900



leur mort sera annoncée à chacun des membres par une lettre circulaire du secrétaire. *Bur. de 1799.*

#### REGLES D'AGREGATION.

##### V.

Tout prêtre employé au service du diocèse, sous l'autorité de l'Evêque, à l'exception de ceux qui sont agrégés à quelque communauté régulière ou séculière (*Bur. de 1818. Rés. 1<sup>ère</sup>.*), pourra devenir membre de la Société, en adressant au président une copie, signée et datée, de la formule ci-après, sans aucune restriction ni altération ;<sup>#</sup> mais son agrégation ne sera censée consommée que quand il aura été admis par la majorité des procureurs assemblés en bureau ou consultés par écrit, ~~et il n'aura droit aux secours pécuniaires, qu'après qu'il aura payé sa contribution.~~ *Bur. de 1799.*

*# Il, s'il a différé son agrégation de plus de 3 ans, il ne sera reçu qu'en payant la 100<sup>e</sup> partie de tous les revenus ecclésiastiques qu'il aura perçus, le casuel excepté (*Bur. 1834*).*

## VI.

~~Aucun curé, qui aura différé son agrégation dans la Société, n'y sera reçu qu'après qu'il aura payé la centième partie de tous les revenus ecclésiastiques qu'il aura perçus comme curé, le casuel excepté.—~~

~~*Bur. de 1829. Rés. 1ère.*~~

## VII.

*Formule d'agrégation.*

“Je soussigné prêtre (*sa qualité*), désirant devenir  
 “ membre de la Société Ecclésiastique de St. Michel,  
 “ m'engage, par ces présentes, à me conformer en tout  
 “ aux règles déjà établies pour le gouvernement de la  
 “ dite Société, ainsi qu'à celles qui le seront par la  
 “ suite à la pluralité des suffrages. Fait à N. le N.”

*Bur. de 1799.*

## EXCLUSION ET READMISSION DE CERTAINS MEMBRES.

## VIII.

Aucun membre ne sera censé exclus de la Société que lorsque son exclusion aura été nommément prononcée par un bureau. *Bur. de 1815. Rés. 2de.*

## IX.

Le trésorier écrira à tous ceux des membres qui seront en retard de plus de deux ans de leurs contributions; pour les informer que si, de ce temps à six mois, ils ne paient tous les arrérages, ils seront exclus de la Société au prochain bureau, indépendamment de

toutes les raisons qu'ils pourraient donner ou avoir données de leur délai.

### X.

Aucun membre exclus, ou qui se sera volontairement retiré de la Société, ne pourra y rentrer qu'après avoir payé la contribution de toutes les années, depuis le dernier reçu qu'il aura eu du trésorier. *Bur. de 1809. Rés. 2de.*

### OFFICIERS DE LA SOCIETE.

### XI.

Les officiers de la Société sont le président et

le vice-président ; le secrétaire et le vice-secrétaire ; le trésorier et trois vice-trésoriers, un dans chacun des trois districts, et enfin douze procureurs. *Bur. de 1799. 1800, 1 et 2.*

## XII.

Ces officiers, excepté le président et les procureurs sont élus, tous les trois ans, par le bureau ordinaire. *Bur. de 1810. Rés. 5ème.* (La dernière élection a eu lieu en 1831.)

## XIII.

Les procureurs ne sont élus que tous les six ans, par la majorité des suffrages écrits de tous les membres de la Société. *Bur. de 1813.* (La dernière élection s'est faite en 1830.)

## XIV.

Tout membre est tenu d'accepter une charge à laquelle il aura été dûment nommé, soit celle de procureur ou autre. *Bur. de 1803. Rés. 3ème.*

## XV.

Le président était élu, tous les ans, comme les autres officiers ; et, lorsqu'en 1801, l'élection de ces derniers fut remise à tous les trois ans, Monseigneur PLESSIS fut prié d'accepter la présidence pour un temps illimité, en reconnaissance de ses soins pour l'établissement de la Société, et par respect pour la dignité épiscopale. (*Bur. de 1801. Rés. 4ème.*) Et, au bureau de 1826 (*Rés. 1ère.*), Mgr. B. C. PANET fut revêtu de la présidence, de la même manière et sans explication ultérieure.

## XVI.

Si le président, le secrétaire ou le trésorier font, pour l'accomplissement des devoirs de leur charge, des frais en sus de leur contribution annuelle, ils présenteront leur mémoire de dépense à l'assemblée, qui seule pourra l'allouer et en ordonner le paiement. *Bur. de 1799.*

## DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT.

## XVII.

Au président appartient le droit de convoquer l'assemblée tant ordinaire qu'extraordinaire. (*Bur. de 1799.*) Il indiquera, par une lettre du secrétaire, le lieu et le jour de l'une et de l'autre ; y tiendra la première place, posera les questions ; pourra même arguer, dis-

## II

cuter ; recueillera les suffrages, mais ne pourra donner le sien que quand les voix seront également partagées, auquel cas il aura la prépondérance. *Bur. de 1799.*

## XVIII.

Avenant le temps de l'élection des procureurs, le président en donnera avis, au moins trois mois avant l'assemblée ordinaire, à chacun des membres de la Société, par une lettre à laquelle il joindra une liste de tous les associés.

## XIX.

Il sera de sa charge de veiller, d'une manière particulière, à l'observation des règles, et d'avertir ceux qui les enfreindraient. *Bur. de 1799.*



## XX.

Il formera les arrondissemens, et désignera les membres qui correspondront avec le procureur de chaque arrondissement. *Bur. de 1803. Rés. 6ème. Bur. de 1809. Rés. 4ème.*

## XXI.

Aussitôt que possible après la tenue de chaque bureau, le président donnera information aux procureurs des changemens qui pourraient avoir eu lieu dans leur arrondissement. *Bur. de 1811. Rés. 1ère.*

## XXII.

Dans le cas d'infirmité de quelqu'un des membres de la Société, il sera loisible au président de lui allouer telle somme qu'il jugera convenable, et de donner là-dessus ses ordres au trésorier (*Bur. de 1807. Rés. 1ère.*) ; mais ce ne sera que provisoirement et jusqu'à la tenue du prochain bureau, qui ordonnera ce qu'il jugera convenable pour l'année suivante. *Bur. de 1819. Rés. 1ère.*

## XXIII.

Le vice-président remplace le président dans toutes ses fonctions. *Bur. de 1801. Rés. 5ème.*

## DU SECRETAIRE ET DU VICE-SECRETAIRE.

## XXIV.

Le secrétaire sera dépositaire de deux livres, sur l'un desquels, nommé le plumitif, il écrira avec abréviations les arrêtés, délibérations et résolutions prises dans chaque assemblée, et aura soin de les y contre-signer, après les avoir fait signer par le président ou par le vice-président. (*Bur. de 1799 & 1830. Rés. 12<sup>ème</sup>.*) L'autre sera le registre de la Société, qu'il fera coter et parafer par le président, et sur lequel il portera, tout au long, les susdits actes, et les signera seul. Ce registre ainsi tenu sera réputé authentique par tous les membres de la Société, pourvu qu'il soit substantiellement conforme au plumitif, auquel il pourra être confronté au besoin. *Bur. de 1799.*

## XXV.

Le secrétaire délivrera des extraits collationnés du registre, conformément aux ordres qui lui seront donnés par l'assemblée ou par le président. *Bur. de 1799.*

## XXVI.

Sur un ordre du président pour la convocation d'une assemblée ordinaire ou extraordinaire, il en fera parvenir une circulaire aux procureurs, qui en donneront avis aux membres de leur arrondissement. *Bur. de 1803. Rés. 6ème.*

## XXVII.

Il gardera soigneusement les lettres et autres papiers qui lui seront confiés, pour les produire, lorsqu'il en sera requis.

## XXVIII.

Attendu que les dépêches ne parviennent pas toujours à leurs adresses, ceux qui, dans deux mois après la tenue du bureau, n'en auront pas reçu le procès verbal, pourront en informer le secrétaire, qui sera tenu de le leur envoyer immédiatement. *Bur. de 1811. Rés. 2de.*

## XXIX.

Le secrétaire est autorisé à faire écrire, aux frais de la Société, ou même imprimer, sous l'inspection du président, les procès verbaux, les lettres circulaires, &c. *Bur. de 1801. Rés. 3ème.*

**XXX.**

Le substitut du secrétaire le soulagera dans ses fonctions, et le remplacera au besoin. *Bur. de 1800.*  
*Rés. 4ème.*

DU TRESORIER ET DES VICE-TRESORIERES

**XXXI.**

La fonction du trésorier est de recevoir de chacun des associés leur contribution annuelle, dont il doit

donner reçu ou décharge, ainsi que les présens, legs et autres profits et revenus qui pourraient appartenir à la Société, de quelque part qu'ils viennent.

## XXXII.

Il tiendra de tout un compte fidèle, qu'il rendra tous les ans, dans l'assemblée ordinaire ; et ne déboursa rien, si ce n'est par l'ordre de l'assemblée ou par le résultat d'une consultation, qui lui sera signifié par un écrit du président, contre-signé du secrétaire et scellé du sceau de la Société. *Bur. de 1799.*

## XXXIII.

Le trésorier transmettra, à tous les membres de la Société, un compte détaillé de la dépense annuelle.

(*Bur. de 1815. Rés. 3ème.*) Mais il ne donnera l'état détaillé de la recette qu'à ceux des membres qui, désirant le connaître, lui en feront la demande. *Bur. de 1816. Rés. 2de.*

## XXXIV.

Les vice-trésoriers doivent rendre compte, chaque année, au trésorier principal, un mois avant l'assemblée ordinaire. *Bur. de 1804.*



## DES PROCUREURS.

## XXXV.

Il se fera, tous les six ans (*Bur. de 1813. Rés. 10e.*), une élection de douze membres (*Bur. de 1803. Rés. 2de.*), à la majorité des suffrages écrits de tous les membres de la Société. Les mêmes pourront être réélus (*Bur. de 1803. Rés. 10ème.*). Ces douze membres seront nommés syndics ou procureurs de la Société, la représenteront toute entière, et pourront faire tout ce qu'elle ferait si elle agissait en masse. *Bur. de 1803.*

## XXXVI.

Ils ne pourront, en aucun cas, réduire leur nombre ni leur *quorum*, qui sera de huit procureurs sur les douze; et, dans le cas où une assemblée en réunirait un moindre nombre, ils ne pourront qu'allouer les comptes de l'année finissante. *Bur. de 1803. Rés. 3ème. et 4ème.*

## XXXVII.

Si quelqu'un des procureurs venait à mourir ou à quitter le diocèse dans le cours de son exercice (*Bur. de 1809. Rés. 3ème.*), ou à se démettre volontairement, sa démission étant acceptée par les autres procureurs (*Bur. de 1815. Rés. 1ère.*), il sera remplacé de fait par celui des membres qui aura réuni le plus de suffrages après les procureurs élus dans l'élection précédente, sans qu'il soit besoin d'en proposer la nomination aux procureurs.

## ADMINISTRATION DES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

## XXXVIII.

La Société adopte, pour règle fondamentale et invariable, que toutes les affaires de son ressort seront déterminées par la majorité des suffrages ; et, afin que les associés ne perdent jamais de vue ce principe essentiel, il a été mis entre les mains du président et du secrétaire, un sceau, portant pour devise : *majoritati suffragiorum attendatur* ; dont ils doivent sceller tous les écrits qu'ils auront à faire dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Toute autre règle que celle-ci pourra être changée, modifiée ou révoquée, suivant que la Société le trouvera raisonnable. *Bur. de 1799.*

## XXXIX.

Les affaires de la Société sont administrées par un bureau, composé du président ou du vice-président, du secrétaire ou du vice-secrétaire, et d'au moins huit procureurs. *Bur. de 1803. Rés. 2de. et 4ème.*

## XL.

Il y a deux sortes d'assemblées ou bureaux : l'ordinaire, qui doit avoir lieu, tous les ans, vers le mois d'août ou de septembre ; l'extraordinaire, qui peut être convoqué en tout temps pour des cas imprévus.  
*Bur. de 1799.*

## XLI.

Monseigneur le président a déclaré (*Bur. de 1828, 1830 et 1831.*), qu'à l'avenir, à moins d'avis contraire, l'assemblée ordinaire de la Société se tiendrait, tous les ans, au presbytère des Trois-Rivières, ~~le mercredi tombant~~ <sup>mercredi, en</sup> le premier ~~ou le plus près du premier~~ septembre ; et, en conséquence, il a été autorisé par les procureurs à faire les dépenses nécessaires pour la tenue de la dite assemblée au dit lieu.

## XLII.

Avant chaque assemblée, les procureurs seront avertis du lieu et du jour où elle se tiendra, assez à temps, non seulement pour s'y rendre eux-mêmes (*Bur. de 1803*), mais encore pour en donner avis aux membres qui leur seront respectivement désignés par le président (*Bur. de 1809*) ; afin que ceux-ci aient lieu de s'y rendre en personne, ou de donner, à celui des procureurs qui les aura informés, leurs idées et instructions pour le bien de la Société.

## XLIII.

Toutes les assemblées commenceront par l'antienne, le verset et l'oraison du St. Esprit, et finiront par l'antienne, le verset et l'oraison de St. Michel, patron de la Société. *Bur. de 1799.*

XLIV.

Tous les membres de la Société peuvent assister au bureau, discuter les questions, mais les procureurs seuls ont droit de suffrage. *Bur. de 1803. Rés. 5ème.*

XLV.

Les suffrages seront donnés au bureau par scrutin, toutes les fois qu'un des procureurs en témoignera le désir. *Bur. de 1827. Rés. 1ère.*

XLVI.

L'assemblée donnera une attention raisonnable aux

recommandations et aux désirs de tous les membres soit absens ou présens, et se fera un devoir d'entrer dans leurs vues. *Bur. de 1803. Rés. 7ème.*

## XLVII.

Les demandes de secours pécuniaires, faites au bureau, seront présentées par écrit ; le président les lira toutes de suite à l'assemblée, avant que d'en proposer aucune aux délibérations. *Bur. de 1827. Rés. 2de.*

## XLVIII.

Il ne sera prêté aucune somme d'argent faisant partie du fonds de la caisse de la Société. *Bur. de 1828. Rés. 1ère.*

## XLIX.

Les procureurs ne peuvent disposer de plus d'un tiers de l'argent en caisse, hors le cas d'infirmité de quelque membre. *Bur. de 1803. Rés. 3ème.*

## L.

Hors le temps de la tenue du bureau, le président pourra toujours, si le cas le requiert, proposer des questions par lettres aux procureurs ; lesquels, avant de répondre, tâcheront de connaître la manière de penser des autres membres de leur arrondissement (*Bur. de 1803. Rés. 9ème.*). Le président sera tenu de produire, à la première assemblée suivante, les réponses des procureurs, comme pièces justificatives du résultat, qui sera toujours l'opinion de la majorité. *Bur. de 1803.*



## LI.

Comme il arrive quelquefois que plusieurs diffèrent de répondre aux consultations qui leur sont faites, il a été résolu que les réponses reçues dans deux mois de la date d'une lettre consultative quelconque, seront censées celles de toute la Société, sans égard à celles qui viendraient, après ce terme, des Districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. *Bur. de 1802. Rés. 2de.*

FIN.

---

*Avant la tenue du bureau.*

In nomine Patris, &c.

*Ant.* **V**ENI, Sancte Spiritus ; reple tuorum corda fidelium ; et tui amoris in eis ignem accende.

**V.** Emitte spiritum tuum, et creabuntur ;

**R.** Et renovabis faciem terræ.

*Oremus.*

**D**EUS, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum, &c.

---

*Après la tenue du bureau.*

*Ant.* **P**RINCEPS gloriosissime, Michael archangele, esto memor nostrî : hîc et ubique semper precare pro nobis Filium Dei.

**V.** In conspectu angelorum psallam tibi, Deus meus ;

**R.** Adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor nomini tuo.

*Oremus.*

**D**EUS, qui miro ordine angelorum ministeria hominumque dispensas : concede propitius, ut, à quibus tibi ministrantibus in cælo semper assistitur, ab his in terrâ vita nostra muniatur. Per Christum, &c.



LISTE ALPHABETIQUE  
DES MEMBRES DE LA SOCIETE.

## A.

~~Alinotte Bonaventure, mort.~~  
Amiot Michel, *déc. le 23 mai 1834.*  
~~Aubry Laurent, mort~~  
Asselin Joseph,  
~~Arseneau Gabriel, mort~~  
Aubry Luc.  
Blain Jean-L.  
+ Duclair-Lav.

## B.

Bedard Antoine, *déc. 7 mai 1837*  
Boucher Jean-Bte., *déc. 6 sept. 1839.*  
Beaubien Louis Joseph,

Bedard Laurent Thomas,

~~Bruncau René Olivier~~, *retiré 1838*

~~Brodcar Louis~~, *Mort*

*Mgr* Blanchet François Norbert,

~~Blanchet Magloire~~, *retiré 1841*

+ Baillargeon Chs. Frs.,

x Begin Charles,

Béland Pierre,

Baillairgé Jean Frs. Xavier,

~~Brais Amable~~, *retiré 1845*

~~Bedard Pierre~~, *retiré 1842*

~~Boisvert Alexandre~~, *ret. en 1836*

*Mgr* Bourget Ignace, *retiré 1838*

Bernier Jean Bte.,

Belcourt George Antoine,

~~Brunet Frs. Xavier~~, *retiré 1845*

Boucher Joachim, *retiré en 1843*

~~Boucher François~~  
~~Boucher François~~, *retiré 1844*

+ Belleisle Frs. Milaire

Belleisle Louis Léon

~~Berthe François~~, *retiré 1837*

Bouremont Pierre

Baillargeon Étienne

Belleau Siméon

Beaudry Augustin

Bourenfant Joseph

Bélanger Alexis

Brien-Michel

## C.

~~Cadioux Louis Marie~~, des. 13 Juin 1838

Carrier Michel,

~~Carron Thomas~~, *lettre 1838*~~Casault Louis Jacques~~, *lettre 1840*

+ Cazeau Charles Félix,

Cecil Joseph Etienne,

~~Chartier Etienne~~, *not. en 1834*.

Clément Pierre,

Cooke Thomas,

Côté Frs. Xavier,

Couture Joseph,

~~Crevier Edouard~~, *lettre 1839**Chimiquay Ch.*+ *Lampson ant.**Canon Frédéric**Chauss. Zéptin**Chartre J. B.**Côté J. B.*

## D.

- ✓ Daulé Jean Denis,
- ~~Daveluy Jean Bte., déc. 9 mai 1838~~
- ~~Deguise Frs. Joseph, déc. 29 juin 1835.~~
- ✓ Delàge Frs. Xavier,
- ~~Delaunais Louis, déc. 6 mai 1837~~
- Delisle Joseph David,
- Demers François,
- ~~Dénéchaud Charles Denis,~~
- ~~Desilets Joseph Onésime, retiré 1845~~
- Desjardins Louis Joseph,
- Desrochers Benjamin,
- ✓ Destroismaisons Thomas Férice,
- Déziel Joseph David,
- Dion Charles,

~~Dufresne Michel, né le 27 avril 1843.~~

Duguay Pierre, mort le 12 Dec. 1843

Dumoulin Severe Joseph Nicolas.

~~Durocher Théophile, ret. en 1836.~~

Dorcas Georges.

~~Dumas Jean B. - retiré - 1840/1838~~  
~~Dupont Charles - né le 10 mai 1838~~  
~~Durocher Antoine - né le 1840~~

Domais Modeste

Dum. M.

Darveau Juste

Dorcas H.

## F.

Faucher Edouard,

Ferland J. Bte. Antoine,

+ Fortier Narcisse Charles,

Fortin Barthélemi,

~~Fournier Vincent, mort~~

~~Fouchette Théophile - né le 3 avril 1839.~~

Fouchette Honoré

Fortier Noire - né le 12 mai 1843

Forgues Michel.

~~Fortin L. Théophile - retiré 1845~~

## G.

Gaboury Joseph,

~~Gagnon Joseph~~, *mort. . . . . 1841*

Gagnon Antoine,

Gagnon Jean François,

~~Gagnon Prosper~~, *déc. 6 juil. 1833*

~~Gation Félix~~, *déc. le 17 juillet 1844.*

~~1898~~, ~~Gaulin Rémi~~, *Exclu 1842*

Gauvreau Célestin,

Gingras Louis, *retiré 1833*

Girouard Henry Liboire, *Exclu 1840*

~~Giroux Olivier~~, *Exclu 1840*

Gosselin Antoine Sen.,

~~Grénier Pierre~~, *déc. le 8 août 1834.*

~~Grady John~~

~~Gagnier Benjamin~~

~~Gagnier Ant. Jean~~ *Exclu 1841*



*Jacques Cinqes*  
*Gagnon Clavie*

## H.

Harper Charles,

~~Hot Charles~~, *dec. le 5 mai 1825*

~~Hudon Hyacinthe~~, *retiré 1838*

Huot Pierre.

*Harper Jean*

*Nébert Nicolas*

~~Harper Jacques~~ *noyé 27 juin 1839*

*Arthur J. H.*

## J.

Joyer René.

~~Joyer Pierre~~ *le 11 déc. 1836*

## K.

Kelly Jean Bte.

## L.

+ Laberge Joseph,  
 Lacasse Joseph,  
~~Lamotte Louis~~, *déc. 20 nov. 1835*  
 Larue Olivier,  
 Leclerc Alexis,  
~~Leclerc Flavien~~, *déc. 26 janv. 1837*  
~~Lefebvre Louis Marie~~, *retiré. 1838*  
 Lefrançois Alexis,  
 Lefrançois Joseph Philippe,  
~~Léjantel François~~, *déc. 22 mai 1835*  
 Léprohon Joseph Onézime, *déc. 19 mai 1844*

Létang Théodore, *dec. 3 avril 1838*

Lévéque Zéphirin. *exclu 1845*

~~Lecteur Louis~~ Exclu 1842

Label Jean B<sup>te</sup> Retiré 1839

Lanquar Antoine Retiré en 1844

Lobru Isaac

Lomicou Michel

Lemoine George

~~Lec~~ Antoine exclu 1845

Languois Ant.

## M.

~~McMahon Guillaume~~

+ McMahon Patrice, ~~exclu 1845~~

McMahon Jean Bte. Exclu 1845

Maguire Thomas,

Mailloux Alexis,

Mâlo Stanislas,

- ~~Manseau Antoine, retiré 1838~~  
~~Marcotte Henri, retiré 1838~~  
~~Mercuré Pierre, retiré 1840.~~  
 Mignault Pierre Marie,  
 ✕ Montminy Louis Antoine,  
~~Montminy Edouard, déc. le 7 juillet 1847~~  
~~Morisset Joseph Edouard, retiré 1838~~  
~~Moranda J. B. Exclu 1841~~  
 ✕ Morneau Siméon  
 Marcouy Denis

## N.

- Naud Jean,  
~~Naud Louis, retiré 1836 - Exclu 1840~~  
 + Nelligan Jacques,  
 Noël Léon  
~~Normandin J.~~  
 ✕ Pradeau Geoff. Gabriel.

## O.

Orfroy Urbain.

*O'Dwyer Patrick Exclu 1840.*

## P.

~~Paisley Hugues, *Exclu 1840*~~~~Papineau Toussaint Victor, *Exclu 1840.*~~~~Pâquet Raphaël, *néc. le 30 avril 1838*~~

Pâquet Joseph,

~~+ Parent Philippe Auguste, *néc le 21 février 1845*~~

Parant Etienne Edouard,

Pâquin Jacques,

~~Papin Thomas, *Retiré 1838.*~~

Perras Jean Bte.

~~Poirier Isidore, *Retiré 1838*~~

~~Portier Frs. Paschal, *re tiré* 1840.~~

Potvin Jean Bte.,

Poulin Louis,

~~*Alge* Power Michel, *re tiré* 1845~~

~~Primeau Charles Joseph, *re tiré* 1838~~

~~*Alge* Prince Jean Charles, *re tiré* 1845~~

+ Proulx Louis, Sen.

\* Proulx Paschal

~~*Parant & Fils* *re tiré* 1838~~

\* Proulx L. Ant.

+ Parant Louis, Junr.

Pilote Frs.

Plante Edouard

Paradis bidier

Peltier - J. B.

Peltier - J. B.

Patry Pierre

Parent - L. Ed.

Paisley - H.

~~++ Poire - C. Q. L.~~

\* Quartier Edouard,

~~Quintal Michel, *ret. en* 1830~~

~~++ Payment Et~~

## R.

~~Raby Louis, mort le 17 juin 1843~~

~~Reimbault Jean, mort le 16 février 1841.~~

~~Ranvozyé Ers. Ignace, déc le 18 janvier 1843.~~

~~Ricard Pierre Damase, exelu 1840.~~

Rivard Germain,

~~Robson Hubert,~~

~~Roi Pierre.~~

*Pai Thomas*

*Racine Ambroise déc le 3 mars 1845*

## S.

Signay Joseph Mgr.

## T.

- ~~Tessier Auguste, Lettre 1840.~~  
~~Tétrau Hubert, Exclu 1839~~  
 \*Tétu David Henri,  
~~Tudelle Joseph Narcisse, Lettre 1831~~  
~~Turcotte Frs. Magloire. Exclu 40.~~  
 Tremblay Godfroy  
 Turgeon J. G. Mjr.  
 Théberge Adrien  
 Tardif Joseph  
 Tardif Charles  
 Tourigny Léonard  
 Viau Pierre,  
~~Villade Antoine, Mort~~  
~~Vinet Jacques Janvier. Exclu 1840.~~  
 Villeneuve Pierre



## OFFICIERS ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ.



..... *Président.*  
 Mgr. Jos. Signay..... *Vice-président.*  
 Mgrs. *P. P. Turgeon - vice-président*

## PROCUREURS ELUS EN 1830.

MM. ~~Antoine Bedard~~, *déc. 9 mai 1837.*  
~~Jos. Frs. Deguise~~, *déc. 29 juin 1835*  
 Jean Bte. Perras,  
~~Louis Marie Cadieux~~, *déc. 13 juin 1838*  
~~Louis Lamotte~~, *déc. 20 nov. 1835*  
 François Demers,  
~~Es. Jos. Desjardins~~, *résigné.*  
 Louis Raby  
 Antoine Manseau,  
~~Rémi Gaulin~~, *résigné*  
~~Jean Bte. Boucher~~, *résigné*  
 Thomas Cooke.  
*Jean Primbault*  
*Jean B<sup>t</sup> Nelly*  
*Pierre Fauré*  
*Th. Maguire*  
*A. Duillayon.*

LES messieurs suivans sont ceux qui ont réuni plus  
de suffrages après les précédens.

MM. Jean Bte. Kelly,  
Jean Raimbault,  
Pierre Viau,  
Chs. Denis Dénéchaud,  
Pierre Marie Mignault,  
Alexis Lefrançois,  
Joseph Lacasse,  
Jean Frs. Gagnon,  
Michel Amiot.



LES OFFICIERS SUIVANS ELUS EN 1831.

*J. D. Gagnon*  
M. Thomas Cooke, ..... Secrétaire,  
*H. E. Lorange*  
Jn. Frs. Gagnon..... Vice-secrétaire,  
*J. Cooke* Ls. M. Cadieux ..... Trésorier,  
Ls. Jos. Desjardins ..... } Vice-trésoriers.  
Ignace Bourget ..... }  
*C. F. Baillargeon*

*LISTE des Membres de la Société suivant l'année de  
leur agrégation.*

1799.	<del>Le François Alexis,</del> <del>Boucher Jean Bte.</del>
<del>Dequise Frs. Joseph,</del>	1803.
<del>Alinotte Bonaventure,</del>	<del>Tournier Vincent,</del>
<del>Perras Jean Bte.</del>	<del>Daulé Jean Denis.</del>
Amiot Michel,	1804.
<del>Raimbault Jean,</del>	<del>Joyer René,</del>
<del>Villade Antoine.</del>	<del>Orfroy Urbain.</del>
1800.	1805.
<del>Desjardins Louis Joseph,</del>	✓ Maguire Thomas.
<del>Piquet Raphaël,</del>	1806.
<del>Lejamtel François,</del>	.....
<del>Bedard Antoine,</del>	1807.
Lamotte Louis,	<del>Delaunais Louis,</del>
1801.	<del>Aubry Laurent.</del>
<del>Gagnon Joseph,</del>	1808.
<del>Ranvozé Frs. Ignace.</del>	1802.
1802.	Kelly Jean Bte,
<del>Dénéchaud Chas. Denis,</del>	<del>Gagnon Antoine.</del> ✓

1809.	Demers François,
.....	<del>Pâquin Jacques,</del>
1810.	<del>Cadlin Rénii,</del>
<del>.....</del>	<del>Lapochon Jos. Onézime.</del>
1811.	1816.
<del>Raby Louis,</del>	Rivard Germain.
<del>Vinot Pierre,</del>	1817.
✓ Beaubien Ls. Joseph.	<del>Morisset Jos. Edouard,</del>
1812.	<del>Hot Charles,</del>
.....	<del>Hudon Hyacinthe,</del>
1813.	<del>Duguay Pierre,</del>
✓ Leclerc Alexis,	✓ Cecil Joseph Etienne,
<del>Mignault Pierre Marie,</del>	<del>Crénier Pierre,</del>
<del>Lacasse Joseph,</del>	<del>Primeau Chs. Jos.</del>
Bedard Laurt. Thomas,	1818.
<del>Bruneau René Olivier.</del>	<del>Sigouy Jos. Mgr.,</del>
1814.	<del>Cation Félix,</del>
.....	<del>Dumoulin Sam. Jos. Ntg.</del>
1815.	✓ Clément Pierre,
<del>Cadioux Louis Marie,</del>	<del>Brodour Louis,</del>
<del>Parent Phil. Auguste,</del>	✓ Lefrançois Joseph Phil.
<del>Manseau Antoine,</del>	<del>Daveluy Jean Bte.</del>
Côté Frs. Xavier,	.....

1819.

~~Lefebvre Louis Marie,~~~~Leclere Flavien,~~~~Claboury Joseph,~~

Gagnon Jean François,

~~Poirier Isidore.~~

1820.

Blanchet Frs. Norbert.

1821.

~~Létang Théodore,~~

Destroismaisons Thos. F.

Cooke Thomas, *signé*~~Delisle Joseph David,~~~~Blanchet Magloire.~~

1822.

*Mg.* Baillargeon Chs. Frs.

1823.

~~Mercuré Pierre.~~

1824.

~~Dufresne Michel,~~~~Begin Charles,~~~~Carron Thomas,~~~~Fortier Narcisse Charles,~~~~Civoux Olivier,~~~~Papineau Touss. Victor,~~~~Béland Pierre,~~

Baillairgé Jn. Frs. Xav.

~~Brais Amable.~~

1825.

~~Cagnon Prosper,~~~~Asselin Joseph,~~~~Mc-Matun Pierre,~~~~Gingras Louis,~~

Gauvreau Célestin,

Paisley Hugues,

~~Bédard Pierre,~~~~Boisvert Alexandre,~~Gosselin Antoine, *Seur.*

1826.

~~Quintal Michel,~~~~Bourget Ignace,~~~~Papin Thomas,~~~~Porlier Frs. Paschal,~~Bernier Jean Bte.

1827.

~~Tétreau Hubert,~~

~~Doy Pierre,~~~~Girouard Henri Liboire,~~~~Montminy Louis Antoine,~~

Mâlo Stanislas.

1828.

~~Power Michel,~~

Mailloux Alexis,

~~Arseneau Gabriel,~~

Poulin Louis,

~~Ricard Pierre Damaso,~~

Larue Olivier,

~~Crevier Edouard,~~

Naud Jean.

1829.

Faucher Edouard,

~~McMahon Jean Bte.~~

Harper Charles,

~~Prince Jean Chs.~~

Carrier Michel,

Quertier Edouard,

Parant Et. Edouard,

Ferland J. Bte. Antoine,

Belcourt Geo. Ant.

Naud Louis,

Delège Frs. Xavier,

~~Durocher Théophile.~~

1830.

Cazeau Charles Félix,

~~Marcotte Henri,~~

Desrochers Benjamin,

~~Brunet Frs. Xavier,~~

Laberge Joseph,

~~Boucher Joachim,~~~~Turcotte Frs. Magloire,~~

Vinot Jacq. Janvier,

~~Tessier Auguste,~~

Dion Charles,

~~Petwin Jean Bte.~~

1831.

~~Chartier Etienne,~~~~Trudel Jos. Narcisse,~~~~Pâquet Joseph,~~~~Montminy Edouard,~~

Têtu David Henri,

~~Lévêque Zéphirin,~~

Nelligan Jacques,

~~Robison Hubert~~

Déziel Joseph David,

~~Desilets Louis Ousaine~~

1832.

~~McHarron Guillaume~~

Couture Joseph,

Proulx Louis, Senr.,

~~Casault Louis Jacques,~~

Huot Pierre.

1833.

~~Supin Louis~~

~~Hayes Jean~~

Barone George

~~Barone J. B. Jr.~~

Bouchon J. P.

~~Bouchon J. P.~~

Aubry Luc

~~Soubise Louis~~

Franc & Boy.

~~Supin Jean B. Jr.~~

Theriot Godfrey

~~Theriot Godfrey~~

~~Theriot Godfrey~~

~~Theriot Godfrey~~

Belle Isle Fr. Hilliard

Frady John

Belle Isle L. Lévesque

~~Frady John~~

1834.

Turgeon, Mg. r.

|| Villeneuve (Pierre) ||

~~Labat J. B. Jr.~~

~~Labat J. B. Jr.~~

~~Labat J. B. Jr.~~

~~Labat J. B. Jr.~~

~~Labat J. B. Jr.~~

~~Labat J. B. Jr.~~

~~Labat J. B. Jr.~~

~~Labat J. B. Jr.~~

Beaumont (Pierre)

Brillayon St.

Chiniquy Ch.

~~Chiniquy Ch.~~

~~Chiniquy Ch.~~

~~Chiniquy Ch.~~

Boil Léon

Caumont Louis Senr.

Frady Josephine





~~J. B. Durocher~~  
~~J. Langlois~~  
M. Dionne  
J. B. Côté  
L. Fournier

1842

~~M. Griffith~~  
D. Martineau  
L. T. Bernard  
C. O. Caron  
M. J. B. Deschamps  
T. Lavigne  
C. Pouliot  
H. Poirier  
J. H. Guerin  
A. Millet

1843

A. Beaubien  
~~B. M. M. M.~~  
~~M. J.~~  
Ed. Dufour  
~~L. B. M. M.~~

1844

Louis Richer Lafleche  
Joseph Bourassa  
~~Frédéric Desjardins~~  
François Desjardins  
~~Charles Ed. Bélanger~~  
Louis Don Grenier  
Zéphirin Roussseau

Leon Roy  
Charles Beaumont  
Jean Langevin  
Joseph Hercule Dorion  
William W. Moylan  
Antoine Racine

1845

E. Richard  
N. Bélanger  
P. J. Bedard  
~~M. Fardif~~

1846

J. A. Mayrand  
C. Cloutier  
M. Duguay  
L. A. Dupuis  
~~M. Leclerc~~

J. L. Marceau

~~1847~~

~~B. LeGarnier~~  
Georges Tremblay  
P. Pay  
J. Matte  
N. Héroux  
L. H. Dostie  
~~P. H. J. J.~~

C. Farguay

1848

J. McDonald  
M. Kerrigan  
C. Trahan

1848

Jos. Bailey  
E. Langevin  
H. Potvin  
E. Provencher  
Bault Robin  
J. Guigras  
P. G. Clarke

1849

Jos. Doucet  
J. B. Gagnon  
Ed. Chabot  
Léon Lahaye  
C. Hargis  
Néel Guigras  
O. Bonnet  
L. Gill  
N. Pelletier  
Ed. Bonneau

1850

E. H. Bessiere  
C. Fudal  
H. Lottinville  
N. Godbout  
L. Desjardins  
E. ~~W. ~~W. ~~W.~~~~~~  
P. Bouclay  
J. Garon  
J. ~~W. ~~W. ~~W.~~~~~~

58

G. Drole  
H. Blanchet  
A. Pelletier

1851

J. Lasseville  
E. Lapointe  
O. Belcourt  
A. Ladière  
J. Oliva  
J. La Bégin  
J. O. Finer  
J. A. de Gaspé  
J. Paradis  
W. Richardson  
M. Bolduc  
P. Suroy

1852

J. W. Leduc  
J. H. Bernier  
N. Doucet  
Paul de Villers  
O. Hébert  
G. H. Laverdière  
G. Duhaill  
C. H. Turgeon  
N. Leclerc

et

le

st

n

ec

pe

is

lon

ec

is

ic

lt

on

---

Imprimé par ordre de Monseigneur le président, de  
l'avis de Messrs. les procureurs, et certifié conforme à  
la copie approuvée par le bureau.

**Thoms. COOKE, P. Secret.**

St. Ambroise, ce 29 janvier 1833.



